Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260422-DEL20260422_36-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
16 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-deux du mois d'avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
LE MÉHAUTÉ Claude, BOCHER Emilie, HERNOT Hervé, GOAZIOU Fabienne, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, GUERVILLY Alan, MADEC Myriam, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : -

Secrétaire de séance : MADEC Myriam

Personnel communal – voyage scolaire de fin d'année

Mme Emilie Bocher fait savoir au Conseil Municipal que les élèves de CM1 et CM2 partent Auvergne du 8 au 12 juin 2026. Un agent communal est sollicité pour l'encadrement et l'accompagnement des enfants dans le cadre de ce voyage.

Mme Bocher propose de rémunérer cet agent communal sur les mêmes modalités que les années passées, c'est-à-dire sur la base de journées de 14h (7h-21h), pour la période du séjour scolaire.

Il appartient au Conseil Municipal de statuer sur cette proposition.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de rémunérer l'agent communal sur la base de journées de 14h, pour la période du séjour scolaire précitée ;**
- **AUTORISE la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toute démarche afférente à ce dossier.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Myriam MADEC
Secrétaire de séance